

## **Commission des Finances du 17 novembre 2025 – 18h00**

Présents : Didier HOUOT, Karine CLAUDE, Yannick PIQUEE, Daniel JOMARD, Jean-Michel MARTIN, Jean-Michel PHILIPPE, Emmanuelle AUBERT, Ludovic VINCENT, Philippe CUNY.

Excusés : Dorine ROBERT.

Services : Rémi DECOMBE, Valérie HUMBERTCLAUDE.

Madame CLAUDE propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour étudier les crédits d'avance 2026 ce qui est adopté à l'unanimité.

### **1°) Tarifs communaux 2026 :**

Madame CLAUDE propose à la commission d'adopter les tarifs communaux pour l'année 2026.

Les hausses proposées sont de 0,87% pour les baux d'habitation (hausse réglementaire) et de 1,5% pour les autres tarifs hormis les tarifs applicables aux forains qui reviendraient au niveau de 2024 (après une forte hausse de 50% en 2025) et resteraient au niveau de 2025 pour les encarts publicitaires.

Les tarifs nouvellement créés au cours de l'année 2025 ont été ajoutés.

La commission finances émet le souhait de permettre aux associations voinraudes de bénéficier de deux utilisations gratuites au lieu de la seconde uniquement pour leurs évènements à titre onéreux.

La commission souhaite également supprimer le tarif de caution du logement et du cabinet médical afin de faciliter toute potentielle installation future de médecin sur la commune.

Il est précisé que contrairement à ce qui était envisagé en 2025 mais a été suspendu, le seuil de franchise de TVA devrait finalement rester le même en 2026 pour les prestations de service et donc ne pas modifier la tarification de la régie des salles municipales.

Après en avoir délibéré, la commission des finances rend un avis favorable aux propositions faites amendées des corrections énoncées.

### **2°) Projet de décision modificative du budget principal n°6 :**

- ⇒ 18 000 € supplémentaires seront nécessaires au 65748 pour le périscolaire afin d'abonder à la subvention versée à l'association de la cabane des sotrés, à prendre du 6817 (provisions) et du 673 (titres annulés sur exercice antérieur).
- ⇒ Des crédits sont à ajouter en investissement : 3500 € pour les radiateurs du trait d'union à changer, 2000 € pour les poubelles au centre-ville à changer et un complément sur les opérations 2509 et 2502 pour dépassements : 7000 € sur st hubert et 5000 € sur les bâtiments. Le total de 17 500 € sera pris sur l'opération 2501 voirie.

Après en avoir délibéré, la commission des finances rend un avis favorable à la proposition faite.

### **3°) Dernières écritures et clôture du budget lotissement :**

Madame CLAUDE expose que, la dernière vente au lotissement ayant été actée, il est nécessaire de passer les dernières écritures et de clôturer le budget en fin d'exercice 2025.

Elle expose les écritures à venir :

**Annulation du stock initial en émettant :**

Mandat d'ordre budgétaire en dépense de fonctionnement au 73155-042 = 88 314,02 € et titre d'ordre budgétaire en recette d'investissement au 3555-040 = 88 314,02 €.

**TVA, période du 01/10/2025 au 31/12/2025 :**

Crédit de TVA = 647 €

TVA collectée = 3 997 €

TVA à décaisser = 3 350 €

Émission d'un mandat d'ordre mixte au 65888 pour 0,43€.

**Transfert de la voirie au budget principal au prix de revient soit 56 182,50 € (1650m2 x 34,05€) :**

Titre réel en recettes de fonctionnement au compte 7015 sur le BA lotissement pour 56 182,50€. Mandat réel en dépenses d'investissement sur le BP au compte 2151 pour le même montant.

**Excédent à reverser au budget principal de 97 770,46 € :**

Mandat au 65822 au budget lotissement et titre au 75821 sur le budget principal.

**Cautions :** elles ne seront pas toutes remboursées en fin d'exercice et seront donc transférées au budget principal pour un montant de 27 000 € au compte 165 : titre au budget principal et mandat au budget lotissement.

Il conviendra de proposer ces écritures au conseil municipal du 4 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, la commission des finances rend un avis favorable aux propositions faites.

**4°) Contribution pluviale pour l'année 2025 :**

Madame CLAUDE propose la contribution pluviale 2025 de la commune vers la communauté de communes à hauteur de 25 134 € contre 24 017 € en 2024.

Le détail du calcul est le suivant :

Collectivité	Largeur réseaux unitaires (ml)	Population DGF 2024 (FPIC)	Prorata réseaux	Prorata population	TOTAL contribution 2025
			70%	30%	100%
BASSE SUR LE RUPT	3000	1085	4 685,55 €	1 396,29 €	6 081,84 €
LE SYNDICAT	1000	1958	1 561,85 €	2 519,76 €	4 081,61 €
SAULXURES SUR MOSELLOTTE	5000	2920	7 809,25 €	3 757,77 €	11 567,02 €
TENDON	481	593	751,25 €	763,14 €	1 514,39 €
THIEFOSSE	540	649	843,40 €	835,20 €	1 678,60 €
VAGNEY	12690	4130	19 819,88 €	5 314,92 €	25 134,80 €
VENTRON	1700	1362	2 655,15 €	1 752,77 €	4 407,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>24411</b>	<b>12697</b>	<b>38 126,32 €</b>	<b>16 339,85 €</b>	<b>54 466,18 €</b>

Les autres communes n'ont pas d'assainissement collectif ou pas de réseaux unitaires.

Après en avoir délibéré, la commission des finances rend un avis favorable à la proposition faite.

**5°) Crédits d'avance pour 2026 :**

Comme à chaque fin d'exercice budgétaire dans l'optique du suivant en attente de vote du budget, Madame CLAUDE propose à la commission de définir les crédits d'avance pour l'année 2026 en section d'investissement ainsi qu'il suit :

**BUDGET PRINCIPAL (MAXIMUM : 269 897,75 € / TOTAL : 202 000 €)**

OP.2601	VOIRIE 2026	<b>65 000 € TTC</b>
	<i>Sécurité diverse</i>	<i>5 000 € TTC</i>
	<i>Réfection rue de la tâche – maîtrise d'œuvre</i>	<i>10 000 € TTC</i>
	<i>Réfection rue de la tâche – travaux</i>	<i>50 000 € TTC</i>
OP.2602	BATIMENTS 2026	<b>10 000 € TTC</b>
	<i>Dépenses et réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>
OP.2603	ECOLES 2026	<b>2 000 € TTC</b>
	<i>Matériel divers et informatique</i>	<i>2 000 € TTC</i>
OP. 2604	TERRAINS 2026	<b>5 000 € TTC</b>
	<i>Dépenses diverses sur dossiers en cours</i>	<i>5 000 € TTC</i>
OP.2605	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2026	<b>10 000 € TTC</b>
	<i>Réparations ou renouvellement</i>	<i>10 000 € TTC</i>
OP.2606	SERVICES TECHNIQUES 2026	<b>20 000 € TTC</b>
	<i>Réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>
	<i>Matériel divers</i>	<i>10 000 € TTC</i>
OP.2607	MAIRIE 2026	<b>20 000 € TTC</b>
	<i>Licence logiciels</i>	<i>10 000 € TTC</i>
	<i>Travaux Mairie – Maîtrise d'œuvre</i>	<i>10 000 € TTC</i>
OP.2608	EQUIPEMENTS SPORTIFS 2026	<b>10 000 € TTC</b>
	<i>Réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>
OP.2609	ESPACE SAINT-HUBERT 2026	<b>10 000 € TTC</b>
	<i>Réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>
OP.2611	CAMPING 2026	<b>10 000 € TTC</b>
	<i>Réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>
OP.2510	MAISON DE SANTE	<b>40 000 € TTC</b>
	<i>Maîtrise d'œuvre - surplus</i>	<i>40 000 € TTC</i>

**BUDGET FORÊT (MAXIMUM : 20 389,27 € / TOTAL : 20 000 €)**

OP.2602	PROGRAMME FORESTIER 2026	<b>10 000 € HT</b>
	<i>Travaux divers</i>	<i>10 000 € HT</i>
OP.2603	TERRAINS 2026	<b>10 000 € HT</b>
	<i>Travaux divers</i>	<i>10 000 € HT</i>

Après en avoir délibéré, la commission des finances rend un avis favorable aux propositions faites.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 18h45.

Vagney, le 21 novembre 2025,  
Par délégation, la vice-présidente de la commission,  
Karine CLAUDE,



